



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais.

**SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 30 MARS 2017 À 12 h 00 AU 80 AVENUE  
GATINEAU, GATINEAU (QUÉBEC) J8T 4J3**

### PRÉSENCES

Mme Lucie Lalonde, présidente (*par téléphone*)  
M. Jean-François Trépanier, vice-président (*par téléphone*)  
M. Jean Hébert, président-directeur général (PDG)  
Mme Lise Coulombe (*par téléphone à partir de 12 h 05*)  
Dr Robert Bisson (*par téléphone*)  
M. François-Régis Fréchette (*par téléphone*)  
M. Michel Hébert (*par téléphone*)  
Mme Judy Millar (*par téléphone*)  
M. Mathieu Nadeau (*par téléphone à partir de 12 h 15*)  
Mme Julie Pépin (*par téléphone*)  
M. Michel Roy (*par téléphone*)

### ABSENCES MOTIVÉES

Mme Murielle Laberge  
Mme Sylvie Rocheleau  
Mme Monique Séguin  
Mme Louise Poirier, membre observateur  
M. Gilbert Whiteduck  
Dr Jean-Marc Sauvé

### PERSONNES-RESSOURCES PRÉSENTES :

Dr Guy Morissette, directeur des services professionnels (DSP)  
M. Benoît Gauthier, adjoint au PDG

Secrétaire d'assemblée : M. Pascal Chaussé, conseiller-cadre à la présidence-direction générale – volet conseil d'administration

### Quatre personnes assistent à la rencontre

**NOTE :** La majorité des membres participent à la séance par conférence téléphonique.

### Ordre du jour

- 01 VERIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 02 CRÉATION D'UN DÉPARTEMENT DE LABORATOIRE BIOMÉDICAL
- 03 PERMIS ET DENOMINATIONS
  - 03-1 Modification permis GMF-U (Groupe de médecine familiale universitaire)
  - 03-2 Modification de permis CLSC La Gappe
  - 03-3 Dénominations des installations phase 2
- 04 PERIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC
- 05 DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE
  - Séance régulière : 20 avril 2017
- 06 LEVÉE DE LA SÉANCE

#### 01 VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La présidente constate le quorum et ouvre la séance à 12 H 00.

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé.

#### 02 CRÉATION D'UN DÉPARTEMENT DE LABORATOIRE MÉDICAL

Dr Guy Morissette, directeur des services professionnels explique le projet ministériel OPTILAB qui vise la restructuration du réseau provincial des laboratoires biomédicaux intra-hospitaliers. L'ensemble des laboratoires



No de résolution  
ou annotation

biomédicaux de la province a été regroupé en onze grappes de services comprenant chacune un laboratoire serveur ainsi que plusieurs laboratoires associés. Le CISSS de l'Outaouais constitue une de ces grappes, dite mono-établissement, car elle est constituée d'un seul établissement. Le MSSS demande à chaque établissement serveur de créer par résolution de son conseil d'administration, d'ici le 1er avril, un nouveau département médical nommé Département de laboratoire biomédical.

Le département comptera quatre services médicaux :

- le service de laboratoire de biochimie : comprend les médecins ayant des privilèges en biochimie médicale;
- le service de laboratoire d'hématologie (incluant la banque de sang) : comprend les médecins ayant des privilèges en hématologie et banque de sang;
- le service de laboratoire de microbiologie : comprend les médecins ayant des privilèges en microbiologie;
- le service de laboratoire de pathologie (incluant la cytologie) : comprend les médecins ayant des privilèges en anatomo-pathologie et cytologie.

Un membre demande en quoi le projet améliorera les services aux usagers. Dr Morissette explique que la création du laboratoire entraînera peu de changements pour l'Outaouais puisque le CISSS de l'Outaouais devient une grappe monoétablissement. Des gains d'efficacité sont à prévoir, par exemple en concentrant la production de certains tests dans des installations spécifiques. À terme, la qualité des activités en laboratoire sera augmentée. Le projet Optilab fait suite à un besoin d'amélioration de la qualité dans les processus et les tests.

En réponse à une demande d'un membre, Dr Morissette indique que l'organigramme distribué aux membres du C.A. est appelé à être modifié et qu'il a été déposé à titre indicatif.

Dr Morissette indique également qu'au plan clinique, des travaux sont en cours depuis plusieurs mois.

### **Création d'un département unique de laboratoire biomédical au Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Outaouais**

ATTENDU que le ministre de la Santé et des Services sociaux a désigné onze regroupements de laboratoires dénommés « Grappes OPTILAB »;

ATTENDU que le réseau compte quatre (4) grappes monoétablissement et sept (7) grappes multiétablissement;

ATTENDU que chaque grappe regroupe en une seule entité la gouvernance, le budget et la production de services du laboratoire-serveur et des laboratoires-associés;

ATTENDU que le CISSS de l'Outaouais est une grappe monoétablissement désignée sous le nom de grappe no 11;

ATTENDU que la date de mise en œuvre d'OPTILAB est le 1er avril 2017 et qu'au plus tard le 24 juin 2017, doit être créé un département de laboratoire biomédical qui intègre toutes les activités de laboratoire de ladite grappe, incluant les ressources humaines ainsi que les médecins du laboratoire-serveur et des laboratoires-associés;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 183 de la LSSSS, un établissement doit préparer un plan d'organisation administratif, professionnel et scientifique



No de résolution  
ou annotation

qui décrit les structures administratives de l'établissement, ses directions, services et départements ainsi que les programmes cliniques;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 184 de la LSSSS, le plan d'organisation d'un centre hospitalier doit de plus prévoir la formation de départements cliniques et de services cliniques, et qu'il doit indiquer le nombre de médecins omnipraticiens, de médecins spécialistes, par spécialité, de dentistes généralistes et de dentistes spécialistes qui peuvent exercer leur profession dans chacun de ces départements et services et, dans le cas d'un centre désigné centre hospitalier universitaire ou institut universitaire, la répartition, entre les médecins, des tâches relatives à l'activité clinique, à la recherche et à l'enseignement;

ATTENDU que chaque médecin de laboratoire en activité avant la création de la grappe détient déjà une nomination de membre actif ou associé et des privilèges de pratique de laboratoire dans l'établissement, dûment accordés sur recommandation du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP);

ATTENDU que le CISSS de l'Outaouais désire que les nominations visées au paragraphe précédent demeurent valides pour le même statut, aux mêmes conditions et pour les mêmes installations que ceux pour lesquels elles ont été accordées et que les privilèges qu'elles prévoient soient rattachés au nouveau département de laboratoire biomédical;

ATTENDU que le CISSS de l'Outaouais désire que les privilèges soient réputés être rattachés au nouveau département de laboratoire biomédical;

ATTENDU que le CISSS de l'Outaouais a déjà procédé à la nomination de son dirigeant médical et de son dirigeant clinico-administratif, qui sont responsables de la gestion de la grappe et relèvent directement du président-directeur général;

ATTENDU que les fonctions du chef de département prévues à la loi et exercées sous l'autorité du directeur des services professionnels (DSP), demeurent inchangées;

ATTENDU que le CMDP est favorable à la modification du plan d'organisation de l'établissement pour la création du département unique de laboratoire biomédical auquel seront rattachés l'ensemble des médecins de l'établissement qui exercent des activités de laboratoire médical.

**SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

- 1) D'APPROUVER la création du « département de laboratoire biomédical »;
- 2) DE RECONNAÎTRE les nominations antérieures et leur statut (actif ou associé) de médecins des laboratoires de la grappe no 11 et intégrer tous les médecins énumérés dans le tableau suivant dans le département de laboratoire biomédical de la grappe du CISSS de l'Outaouais. La nomination est pour un an (renouvelable);

**CISSSO-067-2017**



No de résolution  
ou annotation

<b>Service anatomo-pathologie et cytologie</b>		
Ion Leva	Arrivée prévue juillet 2017	Membre actif
Vincent Dumont-Mackay	Arrivée prévue juillet 2018	Membre actif
Carole Florence, A. Xavier Mattesco	11688	Membre actif
Raoulin Soulard	13810	Membre actif
Nancy Perron	83394	Membre actif
Cecile Angela Logan	86517	Membre actif
Stavros Raptis	94304	Membre associé
<b>Service de biochimie médicale</b>		
Qian Pu	12712	Membre actif
Martin Viau	15627	Membre actif
Jean Alain	79197	Membre actif
<b>Service d'hématologie</b>		
Khalid Azzouzi	04009	Membre actif
Karim Abou-Nassar	10125	Membre actif
Cindi Nicole Jacques	12508	Membre actif
Sylvie Gaudet	95393	Membre actif
<b>Service de microbiologie</b>		
Kristin Yolande Popiel	15102	Membre actif
M. Dinah Baptiste- Desruisseau	80616	Membre actif

- 3) DE MANDATER le président-directeur général à effectuer le suivi de la mise en œuvre d'OPTILAB auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux.

### 03 PERMIS ET DÉNOMINATIONS

#### 03-1 Modification au permis du GMF-U (Groupe de médecine familiale universitaire)

Benoît Gauthier, adjoint au PDG explique la modification au permis d'exploitation qui vise à convertir les unités de médecine familiale (UMF) du Centre de services ambulatoire en pédiatrie de l'Outaouais en groupe de médecine de famille universitaire (GMF-U). Les nouvelles orientations adoptées par le Comité de gestion réseau (CGR) du 8 mars 2017 expliquent ce changement mineur au permis.

ATTENDU que le CISSS de l'Outaouais est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2);

ATTENDU qu'en vertu de l'article 444 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) le titulaire d'un permis pour l'exploitation d'un établissement doit exercer ses activités conformément à ce qui est indiqué à son permis;

ATTENDU que le ministre de la Santé et des Services sociaux doit autoriser toute modification au permis d'exploitation délivré à un établissement;

ATTENDU que conformément aux orientations adoptées par le Comité de gestion réseau (CGR) spécial tenu le 8 mars dernier, nous devons apporter des changements au permis des installations visées par la conversion des unités de médecine



No de résolution  
ou annotation

**CISSSO-068-2017**

familiale (UMF) en groupes de médecine de famille universitaires (GMF-U);

ATTENDU que le CISSS de l'Outaouais désire modifier un permis tel que prescrit par la procédure de modification de permis et présenté au conseil d'administration;

ATTENDU que le permis d'exploitation doit être affiché, en tout temps, à la vue du public conformément à l'article 6 du Règlement sur la délivrance des permis en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2, r.8);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE DEMANDER au ministre de la Santé et des Services sociaux d'autoriser la modification du permis du Centre de services ambulatoire en pédiatrie de l'Outaouais et d'émettre un nouveau permis d'exploitation avec le libellé suivant : Groupe de médecine de famille universitaire et centre de services ambulatoires en pédiatrie de l'Outaouais.

D'AUTORISER M. Benoît Gauthier, adjoint au PDG, à effectuer toutes les démarches nécessaires à la prise d'effet de la présente résolution.

### **03-2 Modification au permis du CLSC La Gappe**

Benoît Gauthier, adjoint au PDG explique la modification au permis d'exploitation du CLSC La Gappe qui vise à ajouter la mission du Centre de services ambulatoire en pédo-psychiatrie de l'Outaouais. La réalisation du projet OSER (organisation des services aux enfants avec retard de développement) nécessite une modification du permis de l'installation CLSC de La Gappe pour y intégrer une mission de Centre de services ambulatoires en pédopsychiatrie afin de refléter la nature des activités cliniques qui s'y tiendront.

En réponse à une demande d'un membre, M. Gauthier mentionne que les services étaient auparavant offerts en partie à l'hôpital Pierre-Janet.

ATTENDU que le CISSS de l'Outaouais est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2);

ATTENDU qu'en vertu de l'article 444 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) le titulaire d'un permis pour l'exploitation d'un établissement doit exercer ses activités conformément à ce qui est indiqué à son permis;

ATTENDU que le ministre de la Santé et des Services sociaux doit autoriser toute modification au permis d'exploitation délivré à un établissement;

ATTENDU que la réalisation du projet OSER nécessite une modification du permis de l'installation CLSC de La Gappe pour y intégrer une mission de Centre de services ambulatoires en pédopsychiatrie afin de refléter la nature des activités cliniques qui s'y tiendront;



No de résolution  
ou annotation

**CISSSO-069-2017**

ATTENDU que le CISSS de l'Outaouais désire modifier un permis tel que prescrit par la procédure de modification de permis et présenté au conseil d'administration;

ATTENDU que le permis d'exploitation doit être affiché, en tout temps, à la vue du public conformément à l'article 6 du Règlement sur la délivrance des permis en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2, r.8);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE DEMANDER au ministre de la Santé et des Services sociaux d'autoriser la modification du permis du CLSC de La Gappe et d'émettre un nouveau permis d'exploitation avec le libellé suivant : CLSC de la Gappe et centre de services ambulatoires en pédo-psychiatrie de l'Outaouais.

D'AUTORISER M. Benoît Gauthier, adjoint au PDG, à effectuer toutes les démarches nécessaires à la prise d'effet de la présente résolution.

### **03-3 Dénomination des installations phase 2**

Benoît Gauthier, adjoint au PDG explique le point. Les dénominations de certaines des installations du CISSS de l'Outaouais doivent être revues afin de répondre aux normes du MSSS. La première phase de modifications (les dénominations qui ne comptaient qu'une mission) a été déposée et adoptée au conseil d'administration du 7 avril 2016. En vertu du Cadre sur les dénominations des établissements et des installations du réseau de la santé et des services sociaux la deuxième phase prévoit les dénominations qui comptent deux missions.

ATTENDU que le CISSS de l'Outaouais est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2);

ATTENDU que le ministère de la Santé et des Services sociaux a procédé à l'élaboration du Cadre sur les dénominations des établissements et des installations du réseau de la santé et des services sociaux dans l'objectif notamment d'harmoniser la dénomination des installations et de renseigner d'avantage la population sur la nature de la mission et les activités exercées par celles-ci;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 444 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) le titulaire d'un permis pour l'exploitation d'un établissement doit exercer ses activités conformément à ce qui est indiqué à son permis;

ATTENDU que le CISSS de l'Outaouais désire modifier son permis tel que prescrit par la procédure de modification de permis et présenté au conseil d'administration;



No de résolution  
ou annotation

**CISSSO-070-2017**

ATTENDU que le permis d'exploitation doit être affiché, en tout temps, à la vue du public conformément à l'article 6 du Règlement sur la délivrance des permis en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2, r.8);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE DÉSIGNER Benoît Gauthier, adjoint au président-directeur général, comme mandataire pour effectuer les demandes de modifications, ajouts et abrogations de permis pour les installations suivantes :

NOM DE L'INSTALLATION	DESCRIPTION
Hôpital du Pontiac	Hôpital et CHSLD
CLSC de Shawville	CLSC et centre de services externes pour les aînés
CLSC et Centre d'hébergement la Petite-Nation	CLSC et centre d'hébergement
Hôpital mémorial de Wakefield/ Wakefield Memorial Hospital	Hôpital et CHSLD
Hôpital de Papineau	Hôpital et CHSLD
Services externes (territoire de la Rivière-Gatineau) et point de service externe des Forestiers	Centre de réadaptation en déficience physique et en dépendance

D'AUTORISER Benoît Gauthier, adjoint au PDG à effectuer toutes les démarches futures nécessaires à la prise d'effet de la présente résolution.

#### 04 PÉRIODE DE QUESTIONS

Une personne s'est inscrite à la liste de questions.

Mme Catherine Lavigne-Charrette de l'APTS dépose cinq questions concernant le projet Optilab, demandant au conseil d'administration s'il peut garantir :

- Le maintien de la qualité des services;
- Le maintien des emplois et de l'expertise;
- La sécurité des échantillons qui seront transportés;
- Le maintien des délais d'attente des résultats;
- Le maintien de la qualité tout au long du processus d'implantation.

Le président répond par l'affirmative à l'ensemble des questions.

#### 05 DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

- Séance régulière : 20 avril 2017.

#### 06 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente lève la séance à 12 h 30.

\_\_\_\_\_  
Lucie Lalonde  
Présidente

\_\_\_\_\_  
Jean Hébert  
Secrétaire

Adopté par le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais le 20 avril 2017, résolution CISSSO-072-2017.